



Master 2

Jeunesse : politiques et prises en charge

Promotion : **2013-2014**

Favoriser la mobilité internationale des Jeunes Ayant Moins d'Opportunités.

Faut-il un accompagnement particulier, pour favoriser la mobilité internationale des jeunes des quartiers de la politique de la ville ?

Abdelouahed KROUCHT

Septembre 2014

Remerciements

J'adresse mes remerciements aux personnes qui m'ont aidé dans la réalisation de cet écrit.

En premier lieu je remercie mes deux tuteurs professionnels, Pierre-Yves BUTEL et Carole ZANDONA, pour leur disponibilité et leurs conseils qui ont contribué à alimenter ma réflexion.

Je remercie également Emmanuelle MAUNAYE, ma tutrice universitaire et Karinne GUILLOUX, responsable de l'unité d'enseignement « stage et mémoire » au sein du Master, pour leurs précieux conseils tout au long de ce travail. Je les remercie de m'avoir encadré, orienté, aidé, conseillé et du temps qu'elles m'ont accordé.

Mes remerciements vont aussi à toute l'équipe JTM. Je les remercie pour leur contribution notamment en ayant accepté de répondre à mes questions.

Enfin, je tiens également à remercier les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Sommaire

INTRODUCTION	4
Partie 1 : Encourager la mobilité des JAMO, un objectif institutionnel ?	6
1 Rappel historique	6
2 La mobilité internationale, des programmes à l'initiative de l'Union Européenne	9
2.1 <i>Dans l'Union Européenne</i>	9
2.2 <i>En France</i>	10
3 L'orientation des programmes de mobilité sur les Jeunes Ayant Moins d'Opportunités (JAMO)	13
Partie 2 : Une étude de faisabilité pour mieux comprendre la réalité d'un quartier.	16
1 L'invisibilité des interlocuteurs et des programmes de mobilité internationale	17
2 La mobilité : discours contradictoire entre les professionnels	19
3 Le « déclic » : une notion récurrente dans les discours des professionnels	21
1. La mobilisation des acteurs, un processus lent	23
2. L'implication des JAMO : difficultés et freins	26
CONCLUSION	30
Bibliographie	32
NOTE D'OBSERVATION	34

Liste des sigles utilisés

JAMO	Jeunes Ayant Moins d'Opportunités
JTM	Jeunes à Travers le Monde
PEJA	Programme Européen Jeunesse en Action
ZUS	Zone Urbaine Sensible
L'UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization)
L'ONU	Organisation des nations Unies
UE	Union Européenne
2e2f	Agence Education Europe Formation France
PVT	Permis Vacances Travail
SVE	Service Volontaire Européen
NEET	Not in Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
GSE	Groupe Solidaire Emploi
DOM-TOM	Départements et Territoires d'Outre-mer

INTRODUCTION

Ces dernières années, l'orientation des programmes de mobilité internationale vers le public demandeur d'emploi connaît un fort développement. Les témoignages des jeunes au retour d'un séjour à l'étranger, montrent que la mobilité internationale peut être un levier puissant vers l'insertion professionnelle.

Dans cette optique, les institutions européennes, nationales et locales cherchent à favoriser la mobilité internationale des demandeurs d'emploi et plus spécifiquement celle des Jeunes Ayant Moins d'opportunités (JAMO).

La première mention des JAMO apparaît dans les programmes européens jeunesse (le Programme jeunesse 2000-2006, son successeur le Programme Européen Jeunesse en Action PEJA couvrant la période 2007-2013 et l'actuel Erasmus plus 2014-2020). Elle désigne « les jeunes handicapés ou issus d'un milieu culturel, géographique ou socio-économique défavorisé »¹.

La Commission européenne a adopté la stratégie de «l'inclusion sociale des Jeunes Ayant Moins d'Opportunités ». Chaque pays adapte cette stratégie en fonction de ses groupes identifiés et tenant compte de ses réalités nationales. En France, les groupes cibles prioritaires sont les jeunes des quartiers urbains sensibles, les jeunes de certaines zones rurales et les jeunes handicapés (physiques ou mentaux).

Mon stage de fin d'étude a eu lieu au sein de Jeunes à Travers le Monde (JTM), association (loi de 1901) créée en 1990 et agréée Jeunesse et Education Populaire. JTM a pour objet de favoriser la mobilité internationale des jeunes bretons âgés de 18 à 30 ans.

Ma mission de stage a porté sur le lancement d'une expérimentation d'un projet de mobilité internationale sur le quartier de Maurepas à Rennes. Celui-ci est considéré comme une zone urbaine sensible (ZUS).

Cette expérimentation se déroule en deux temps. Premièrement il a fallu vérifier sa faisabilité à travers une étude. Puis, j'ai travaillé sur la façon dont cette expérimentation pourrait être mise en œuvre. Ici, je me concentre sur la première phase de l'expérimentation nommée « étude de faisabilité ». Elle a consisté à mettre en réseau les

¹ Bref du Céreq, n° 293, octobre 2011, la mobilité internationale des « jeunes avec moins d'opportunités » : retour d'expérience, p. 2

professionnels de l'insertion et de la jeunesse du quartier avec l'association JTM pour réaliser le diagnostic auprès des jeunes. Les objectifs étaient de/d' :

- Mobiliser un réseau en partenariat avec des structures d'insertion, les jeunes du quartier et l'association JTM.
- Identifier les besoins, les attentes et les freins à la mobilité internationale des Jeunes de ce quartier,
- Rendre les programmes de la mobilité internationale plus visibles sur ce quartier.

Cette mission de coordination entre ma structure d'accueil, les professionnels de l'insertion, de la jeunesse et les jeunes habitant le quartier de Maurepas, a mis en évidence d'une part, l'impact d'un partenariat sur l'application des politiques publiques en matière de la jeunesse et d'autre part, l'importance de l'implication des jeunes dans l'élaboration de ces politiques. Il serait ainsi intéressant de se demander **s'il faut un accompagnement particulier, pour favoriser la mobilité internationale des jeunes des quartiers de la politique de la ville.**

Ce rapport s'organise en trois parties. La première s'intéresse à l'institutionnalisation de la mobilité internationale. Le concept de mobilité internationale nécessite d'être défini avant que les étapes de son institutionnalisation et son public prioritaire soient abordés.

Dans un deuxième temps, il sera nécessaire de montrer les caractéristiques des JAMO du quartier de Maurepas. Existe-il des obstacles à l'implication des professionnels concernés et des jeunes ?

Enfin, en troisième partie, des pistes de travail et de recommandations seront dégagées, afin de mieux associer les professionnels et les jeunes à la dynamique du territoire. Comment impliquer les jeunes et soutenir leurs initiatives ?

Partie 1 : Encourager la mobilité des JAMO, un objectif institutionnel ?

L'accès des jeunes dit « issus des quartiers de la politique de la ville », aux dispositifs de mobilité internationale, est relativement récent. Qui sont ces jeunes ? Pourquoi encourager leur mobilité internationale ?

Cette partie permettra de situer les actions de mobilité dans le temps. Elle exposera comment les dispositifs de mobilité internationale sont davantage repérés par les jeunes mieux informés (les plus diplômés).

Enfin, elle présentera l'intérêt des gouvernements pour rendre les dispositifs de la mobilité internationale accessibles à tous les jeunes et notamment les Jeunes Ayant Moins d'Opportunités, en définissant plus précisément ce terme.

1 Rappel historique

L'après-guerre a généré un glissement progressif des dispositifs d'aide à la mobilité s'adressant à l'élite de la nation, vers une conception liée à la solidarité internationale, la libre circulation des personnes pour promouvoir les échanges entre les peuples par exemples.

Les chantiers internationaux de jeunesse après la seconde guerre mondiale sont des exemples de mobilité internationale à l'initiative d'associations internationales qui partagent un idéal de paix. Celui-ci ne peut être atteint que si des jeunes de nationalité, de culture, de religion et de sexe différents se rencontrent et se connaissent.

Cela a permis la création de plusieurs instances européennes et internationales. Et l'adoption de certaines résolutions et déclarations internationales qui promeuvent l'idée de solidarité internationale, du droit à l'éducation pour tous et de la libre circulation des personnes.

En effet, le préambule de la Convention de création de l'UNESCO datant du 16 novembre 1945, stipule que :

... Pour ces motifs, les Etats signataires de cette convention, résolus à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances, décident de développer, et de multiplier les

*relations entre leurs peuples en vue de mieux se comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives.*²

Des objectifs similaires sont envisagés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'assemblée générale de l'ONU le 10 décembre 1948, notamment dans l'article 13 :

« 1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.

2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. »

La communauté économique européenne a également émis le traité de Rome en 1957 pour favoriser la cohésion sociale de l'Europe.

{Les Etats membres}, Résolus à affermir, par la constitution de cet ensemble de ressources, les sauvegardes de la paix et de la liberté, et appelant les autres peuples de l'Europe qui partagent leur idéal à d'associer à leur effort ont décidé de créer une communauté européenne...³

La création de l'Office Franco-allemand pour la jeunesse, en juillet 1963, illustre cette volonté de cohésion. Cet organisme, qui existe encore aujourd'hui, a été fondé en vue de favoriser une meilleure compréhension entre les jeunes français et les jeunes allemands et à en faire des citoyens sachant dépasser leur environnement national pour mieux aborder les réalités de l'Europe du présent et du futur⁴.

Cinq ans plus tard, en 1968 l'Office franco-québécois pour la jeunesse apparaît. Son intention est de « *contribuer au rapprochement des jeunesses françaises et québécoises* ». ⁵

Les initiatives de la Communauté européenne dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse favorisent le glissement vers une autre conception de la mobilité des jeunes demandeurs d'emploi et travailleurs. Les nombreux programmes de coopération qui

² Gilles Breton et Michel Lambert., « *Le Communisme scientifique de l'économie capitaliste : l'université à l'ère de la globalisation* », Globalisation et universités, Nouvel espace, nouveaux acteurs, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 37-43

³.Leçon n° 6 La Guerre Froide . p.25

⁴ <http://www.ofaj.org/>

⁵ <http://www.lojiq.org/>

sont adoptés, renforcent l'accès aux étudiants et s'ouvrent aux jeunes travailleurs. L'article 50 du traité de Rome montre cette détermination :

« Les Etats membres favorisent, dans le cadre d'un programme commun, l'échange de jeunes travailleurs ».

L'intérêt porté à la mobilité internationale des jeunes a permis de réconcilier l'Europe.

Ces dernières années, la mobilité internationale connaît un regain d'intérêt politique. Cela se manifeste d'une part, au niveau de l'emploi en vue de créer une main d'œuvre concurrentielle sur les marchés mondiaux et de favoriser « l'employabilité » des jeunes. Et d'autre part, le système éducatif national s'internationalise en mettant en œuvre un système de crédit européen ECTS⁶ pour la reconnaissance des diplômes dans différents pays européens. En proposant également des semestres à l'étranger et des échanges des jeunes.

Cependant le nombre des dispositifs de mobilité internationale que proposent l'Europe et les Conseils généraux nationaux, s'est considérablement multiplié en faveur des jeunes de divers horizons sociaux afin de permettre au plus grand nombre d'y bénéficier.

Ce rappel historique de l'évolution des politiques en faveur de la mobilité internationale met en évidence le progrès quantitatif des dispositifs et leurs changements de cible. En effet, seulement un effectif restreint bénéficiait de ces programmes souvent les jeunes mieux informés et bien qualifiés.

Aujourd'hui, les pouvoirs publics européens et nationaux rectifient cette cible en s'adressant principalement aux JAMO.

⁶ European Credit System Transfert

2 La mobilité internationale, des programmes à l'initiative de l'Union Européenne

2.1 Dans l'Union Européenne

L'évolution économique sur le marché européen a transformé le rôle de la mobilité internationale. Celle-ci est devenue un outil pour promouvoir l'employabilité, auparavant considérée comme un moyen pour encourager la solidarité internationale.

Face à ce changement, la main d'œuvre en Europe est contrainte de s'adapter aux évolutions des conditions de travail. Les programmes actuels de mobilité européenne et internationale, essaient de rattraper ces conditions de travail.

Dans ce contexte, pour les jeunes en recherche d'emploi (comme pour l'ensemble des travailleurs) s'intégrer dans les secteurs dynamiques de l'emploi requiert des qualifications de plus en plus spécifiques.

Au nom de ces nouvelles réalités, les pays membres de l'Union Européenne se sont dotés de mesures concrètes, dont certains concernent particulièrement la mobilité européenne.

L'un des objectifs généraux de l'article 235 du Traité de Rome stipule qu'il faut « établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens », par conséquent le premier programme d'échange pour les jeunes travailleurs voit le jour en 1964. Celui-ci existe encore à travers le programme Léonardo.

Pour pallier une non-reconnaissance des diplômes, une absence de mobilité des étudiants et des jeunes travailleurs, les difficultés d'ouverture des marchés de l'emploi nationaux, les questions autour de la jeunesse et de la mobilité sont abordées sous un angle économique en 1985. C'est sous cet angle que l'insertion sociale (à travers une insertion économique) est évoquée, tandis que la mobilité internationale apparaît comme un moyen pour favoriser l'employabilité.

Dans les années 1990, l'entrée progressive des pays de l'Europe centrale et orientale au sein de l'Union Européenne, contribue au développement de discours, notamment sur la mobilité.

L'article 126 du Traité de Maastricht (1992) se décline en trois volets (jeunesse, éducation et formation professionnelle) et favorise la citoyenneté européenne et le développement de l'institutionnalisation de la mobilité européenne :

Dans le volet jeunesse, le programme Jeunesse pour l'Europe III (1995)⁷ repose sur l'amélioration de la formation des porteurs de projets d'échanges, l'intégration de la dimension information, la création d'un service volontaire européen et met l'accent sur l'évaluation de la crédibilité des programmes existants.

Ensuite, le volet éducation met en œuvre des programmes de mobilité européenne (programme Socrates-1995), développe des partenariats européens dans l'enseignement scolaire (programme Comenius) et renforce les actions des autres programmes (Erasmus, Jeunesse en Action 2007-2013 et l'actuel Erasmus +).

Et enfin le volet de la formation professionnelle établi par le programme Leonardo (1994), soutient l'amélioration des systèmes et des activités de formation professionnelle, le développement des compétences et des connaissances linguistiques et la diffusion des innovations.

A travers la stratégie « Europe 2020 », l'Union Européenne veut donc donner un nouvel élan à l'Europe de l'éducation, de la formation professionnelle et de la jeunesse. Elle vise à résoudre la crise économique en comblant les lacunes de son modèle de croissance en mettant en place des conditions aboutissant à une croissance intelligente, durable et inclusive.⁸

La mobilité est passée par plusieurs étapes (de la réconciliation et l'échange culturel à l'insertion sociale et économique). Elle est alors devenue un outil d'insertion socioprofessionnelle.

2.2 En France

La conception des problèmes associés à la jeunesse change avec la crise économique⁹ des années 1970. Cette crise provoque le bouleversement des transformations du marché de l'emploi et l'adéquation traditionnelle au niveau de la formation-emploi. Le public jeune et notamment les jeunes non qualifiés sont

⁷ Commission européenne, Jeunesse pour l'Europe, un programme pour tous les jeunes 1995-1999,

⁸ EUROPE 2020, *une stratégie de croissance intelligente, durable et inclusive de l'Union Européenne*.

⁹ Rupture avec le modèle du parcours « type » des Trente Glorieuses, Fin d'une période de croissance exceptionnelle depuis 1945.

particulièrement touchés par ces transformations. Ils se retrouvent relégués en queue de file sur le marché du travail.¹⁰ Le taux de chômage des jeunes pas ou peu diplômés en 2012 est d'environ 9%.

Après les premières émeutes des banlieues au début des années 1980, la mise en place d'une politique en faveur des jeunes « en difficultés » s'avère nécessaire. Ensuite, les émeutes de novembre 2005 ont renforcé cette importante prise de conscience afin d'éviter les débordements et d'occuper les jeunes.

Les programmes de mobilité internationale, spécifiquement destinés aux jeunes dits « en difficultés » vont se développer : les subventions des programmes existants augmentent tandis que d'autres programmes voient le jour tels que : le programme Erasmus +, Programme Atlas Bénin, Programme Auberge, etc.

Aujourd'hui, les programmes européens en faveur des jeunes se développent de plus en plus. Plusieurs institutions françaises décentralisées et déconcentrées (Conseils Généraux, Régionaux, Associations, Direction Régionale de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale, etc.) se sont engagées à suivre la philosophie européenne (les recommandations et les propositions) en matière de mobilité. En Ille-et-Vilaine, le Conseil Général et Régional se sont engagés à suivre les recommandations et les propositions de l'Europe à travers des aides financières et techniques aux associations locales telles que : Jeunes à Travers le Monde.

De nombreux rapports et circulaires dans ce domaine (circulaire n°2010-0010 du 7 mai 2010 remplacée par la circulaire n°2011-0013 du 28 juin 2011¹¹, Rapport sur le Passeport Mobilité, etc.), ont été publiés à la demande des ministères de l'Education nationale, de la jeunesse et du sport, des Affaires étrangères, etc. Ces rapports témoignent de l'intérêt des pouvoirs publics français. De plus, en 2003, l'Agence Education Europe Formation France (2e2f) a été créée afin de centraliser et de piloter tous les programmes et dispositifs européens.

Malgré la volonté exprimée par les collectivités territoriales de rendre les programmes de mobilité internationale accessibles à tous les jeunes, certains programmes ne les sont pas.

¹⁰ Catherine Bruno., Sandrine Cazes., *Le chômage des jeunes en France : un état des lieux*. Revue de l'OFCEE, Juillet 1997, n°62, p.75

¹¹ Circulaires inscrites dans le cadre de l'article L.821-1 du code de l'éducation. Celui-ci porte sur la possibilité d'attribuer des aides financières aux étudiants.

En effet, certains programmes sont destinés à une certaine catégorie de jeunes comme les Permis Vacances Travail (PVT). Ils permettent aux jeunes français de partir à l'étranger pour un an au maximum et de travailler afin de financer leur séjour. Mais plusieurs conditions sont à remplir pour obtenir ce permis, ce qui exclut d'entrée de jeu un grand nombre de jeunes. La première contrainte se fait selon les ressources financières, les jeunes français doivent pouvoir subvenir à leurs besoins pendant les trois premiers mois sans avoir à travailler. La maîtrise de l'anglais quant à elle, n'est pas obligatoire mais reste un atout. Les démarches de recherche d'emploi peuvent être en effet une réelle difficulté dans un pays où l'on ne maîtrise pas la langue. Ce type de programme nécessite donc des ressources que tous les jeunes ne possèdent pas.

Certaines associations françaises se consacrent à la mobilité internationale comme l'association Jeunes à Travers le Monde (JTM). Elle a développé un projet stratégique qui se décline en trois axes.

1. Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes – Développer leur professionnalisme à travers une mobilité internationale.
2. Permettre aux jeunes de devenir des citoyens acteurs autonomes de leur projet – soutenir les initiatives jeunesse à l'internationale – Renforcer leur développement personnel.
3. Favoriser une démarche partenariale (locale et internationale) pour la mobilité internationale des jeunes.

Ce projet met le jeune au cœur du dispositif en lui proposant un accompagnement de qualité dans son parcours de mobilité lié à un projet professionnel ou à un engagement citoyen.

A travers une étude portant sur « l'impact de la mobilité internationale sur le parcours du jeune » menée par l'association, les programmes de mobilité semblent profiter à un public précis, celui des jeunes plus qualifiés et informés. L'équipe a également constaté que la mobilité s'accroît avec le niveau de diplôme. Les jeunes diplômés (licence, master et doctorat) ont souvent un projet professionnel défini. En revanche, les moins diplômés choisissent la proximité de l'établissement et de la famille au détriment d'un cursus plus riche. L'association a également constaté un lien entre le

diplôme et le niveau d'accès à l'information¹². La difficulté rencontrée par l'équipe de JTM est de rendre visible ces programmes à tous les jeunes et en priorité aux jeunes peu ou pas diplômés. Mais, quel intérêt pour l'association Jeunes à Travers le Monde d'accompagner cette jeunesse ?

En effet, l'intérêt porté à cette jeunesse repose sur l'accessibilité aux dispositifs de mobilité internationale. Les expériences à l'étranger peuvent être considérées comme une étape non négligeable dans leur parcours d'insertion, ce qui permettra aux jeunes d'acquérir des compétences utiles (apprendre une langue étrangère, se repérer dans l'espace, avoir confiance en soi, etc.).

Malgré un contexte de crise de l'emploi, les investissements gouvernementaux dans les dispositifs de mobilité internationale ne cessent pas de se développer. Pourquoi les pouvoirs publics mettent autant de fonds dans les programmes de mobilité internationale ? La mobilité internationale des jeunes est-elle un moyen d'exportation des jeunes peu ou pas diplômés ?

3 L'orientation des programmes de mobilité sur les Jeunes Ayant Moins d'Opportunités (JAMO)

Il est important de souligner l'absence d'une définition commune des « jeunes en difficultés ». Les contours troubles de cette notion se répercutent dans l'abondance de définitions qui lui sont accordées. De plus, selon les domaines d'étude, les dénominations pour qualifier cette même catégorie de jeunes peuvent être différentes. Certains sociologues emploient le terme « jeunes en difficultés » d'autres emploient le terme « jeunes vulnérables ». Dans les rapports européens, ils sont nommés « JAMO ». Ces termes divers montrent la difficulté à déterminer les critères pour qualifier ce public. Quels critères peuvent qualifier un « jeune en difficulté » ?

Cependant, le terme le plus approprié serait celui de l'Union Européenne : les Jeunes Ayant Moins d'Opportunités, du fait de la dimension internationale du stage. Ce terme sera alors utilisé tout au long de ce rapport.

¹² La mobilité des jeunes, LES AVIS DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL, BERNARDIN J.F., novembre 2011, p : 4

Qu'est ce qu'un « JAMO » ?

L'ethnologue Arnold Van Gennep¹³ repère trois périodes que Galland a nommé les rites de passage (vers l'âge adulte). La première phase « la séparation », revient à rompre les relations avec l'entourage et à quitter ses habitudes sociales. L'individu est isolé du groupe. Ensuite vient « la marge », période durant laquelle la personne sera éloignée de la société. Et enfin « l'agrégation » où la personne peut devenir un membre de la société à part entière. L'individu se réintègre. Le passage entre ces phases est considéré comme des épreuves entraînant une renaissance de la personne à la société.

Pour Galland « le passage a avant tout le sens d'une obligation sociale qui intègre le sujet à l'intérieur de nouveaux réseaux d'échange à la fois matériels et symboliques »¹⁴. Dans d'autres termes, cela montre l'entrée et la sortie de la jeunesse vers l'âge adulte.

Selon cet auteur, les rites de passage n'ont plus la même importance qu'auparavant. Ce déclin est visible dans de nombreux domaines dans la société. A titre d'exemple, le service militaire signifiait autrefois le départ du domicile familial pour les garçons, l'entrée dans la vie active et le mariage.

Aujourd'hui, il existe de nouvelles formes de rituels imposés notamment par l'école dont la portée symbolique est très importante comme le baccalauréat. Cependant les jeunes qui n'ont pas poursuivi leurs études jusqu'au baccalauréat, n'ont pas pu franchir ce rituel formel. Y'a-t-il d'autres moyens qui peuvent remplacer ce rituel ? La mobilité internationale peut-elle être perçue comme un rite de passage ?

Pierre Willaume dans son livre « Comment les voyages forment la jeunesse » explique que le voyage contient un trésor. Il permet au jeune de mesurer sa capacité de se (re-) découvrir, de mettre au jour le lien intime entre lui et sa culture maternelle, de développer sa confiance en lui, de gagner en maturité, etc.

Le Programme Jeunesse (2000-2006) et son successeur le Programme Européen Jeunesse en Action (2007-2013), ciblent les « Jeunes Ayant Moins d'Opportunités (JAMO) ».

¹³ Arnold Van Gennep (1873-1957), ethnologue français

¹⁴ Olivier GALLAND., *Sociologie de la jeunesse*, 2006, Paris, Armand Colin, p. 63

La décision du Parlement européen et du Conseil européen établissant le Programme jeunesse, définissait les JAMO comme les « jeunes que pour des raisons d'ordre culturel, social, physique, mental, économique ou géographique, ont le plus de difficultés à participer aux programmes d'action qui les concernent tant au niveau national, régional, et local »¹⁵. Cette définition regroupe les jeunes selon leurs différents obstacles.

Chaque pays membre de l'Union Européenne repère ces groupes cibles en fonction des obstacles précités afin d'adapter la stratégie d'inclusion de la Commission européenne à sa propre réalité nationale. En France, les groupes cibles prioritaires sont les jeunes des quartiers urbains sensibles, les jeunes de certaines zones rurales et les jeunes handicapés (physiques ou mentaux)¹⁶.

Dans le cadre de cette « stratégie d'inclusion », la Commission européenne a identifié la cible prioritaire de ces politiques jeunesse qui sont les Jeunes Ayant Moins d'Opportunités.

En parallèle, l'association Jeunes à Travers le Monde a revu son projet associatif en 2009 et a décidé cette année de lancer une expérimentation sur le quartier Maurepas à Rennes, considéré comme une « zone urbaine sensible », afin de toucher de nouveaux publics.

Ces zones sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires¹⁷.

Le Conseil d'administration de celle-ci regroupe un ensemble de professionnels exerçant leurs activités dans le quartier de Maurepas. Leur proximité professionnelle avec ce quartier, a facilité la participation de l'association au « Groupe Solidarité Emploi élargi (GSE) » de ce quartier.

Il s'agit d'une réunion du travail qui s'inscrit dans le cadre du développement économique de la ville. Elle est mise en place à l'échelle de chaque quartier ZUS, permet

¹⁵ Bref du Céreq, n° 293 octobre 2011, La mobilité internationale des « jeunes avec moins d'opportunités » : retour d'expérience, , p. 2

¹⁶ Ibid., p. 2

¹⁷ Selon la définition de l'INSEE

de mobiliser tous les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de concentrer les moyens de la politique de l'emploi dans les quartiers.

Partie 2 : Une étude de faisabilité pour mieux comprendre la réalité d'un quartier.

Avant de s'intéresser aux questionnements et réflexions concernant la mobilité internationale des jeunes de ce quartier, un aperçu sur la situation des jeunes face à l'emploi aujourd'hui et notamment celle des jeunes issus des quartiers prioritaires par la politique de la ville, semble importante.

A titre comparatif, le chômage touchait environ 9% de la population active nationale en 2012. Dans les quartiers prioritaires, cette part était presque deux fois plus élevée que la moyenne nationale de la même année. Elle atteignait 16% de la population active des moins de 25 ans.

Une autre catégorie de jeunes est touchée par le chômage. Elle a été conçue pour désigner les jeunes qui ne sont ni en employé, ni étudiant, ni stagiaire (NEET)¹⁸. Ces jeunes représentaient près de 12% des moins de 25 ans en 2012.

Pour pallier ces difficultés d'insertion professionnelle, de nombreux dispositifs ont été mis en place par les structures d'insertion et de mobilité internationale (Mission Locale, Jeunes à travers le Monde, etc.) tels que : le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale¹⁹ (CIVIS), les emplois d'avenir²⁰, Coopérative jeunesse de service²¹, Programme Auberge²², Atlas Bénin²³, etc.

Malgré la pluralité des dispositifs en faveur de cette catégorie de jeunes, ils ne sont pas pour autant captifs comme l'illustre le témoignage recueilli de cette chargée de

¹⁸ Not in Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)

¹⁹ Le CIVIS a pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur projet d'insertion dans un emploi durable ou dans leur projet de création ou de reprise d'une activité non salariée.

²⁰ Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée et à temps partiel (26 heures de travail hebdomadaire). Il s'adresse aux allocataires de minima sociaux : bénéficiaires du RSA, etc.

²¹ Les Coopératives jeunesse de services (CJS) regroupent de douze à quinze jeunes filles et jeunes garçons d'âge secondaire. Ensembles et avec l'appui de leur communauté, ils relèvent le défi de mettre sur pied leur entreprise de type coopératif afin de se créer un emploi dans leur localité. Ces jeunes offrent de nombreux services à la communauté (travaux de peinture, gardiennage, tonte de pelouse, etc.)

²² Stage de formation professionnelle dans des auberges de jeunesse en Irlande et au Royaume Uni pour des jeunes suivis par les missions locales

²³ Stage de formation professionnelle au Bénin, pour des jeunes au RSA

mission territoriale : « *Il y a un côté où ils ne veulent pas se faire violence quand même, je ne sais pas, on n'arrive pas* ». Elle témoigne que ces jeunes posent des difficultés aux structures de la jeunesse et de l'insertion.

C'est pourquoi une étude préparatoire interrogeant la faisabilité d'un projet de mobilité internationale dans le quartier de Maurepas, semblait essentielle. Elle a permis de fédérer les acteurs autour de la mobilité internationale en vérifiant les besoins et les attentes des jeunes.

Il a été prévu que l'étude s'établisse sur une méthode qualitative par entretiens semi-directifs avec les professionnels et les jeunes. Mais suite à l'incompréhension des questions et la difficulté que les jeunes avaient à s'exprimer, j'ai dû ajuster la méthodologie. Les modifications ont davantage porté sur la méthode utilisée avec les jeunes.

- Une méthode qualitative par entretiens semi-directifs avec les professionnels de la jeunesse du quartier de Maurepas, ainsi que l'observation des différentes étapes de l'avancement de l'action.
- Une étude quantitative basée sur un questionnaire plus cadré permettant une discussion plus aisée avec les jeunes. Cette méthode facilite l'échange avec eux. En effet, ils se caractérisent par un manque au niveau de la projection dans le futur, de la compréhension des questions et aussi de leur disponibilité (manque de concentration).

1 L'invisibilité des interlocuteurs et des programmes de mobilité internationale

Pour réaliser cette étude, il a fallu se déplacer à la recherche des jeunes plusieurs fois dans le quartier (dans les parcs, en bas des tours, dans les cafés, etc.). A l'issue de cette phase, le bilan des rencontres était de 27 jeunes, dont 16 accompagnés par la Mission Locale et 11 accompagnés par le Relais.

Cette étude m'a permis de faire plusieurs constats. D'une part les jeunes rencontrés ont une autre conception de la mobilité internationale et par conséquent les programmes et des structures qui s'y rapportent.

Ces jeunes pensent que la mobilité est un moyen de découvrir d'autres cultures, langues, de développer des qualités personnelles (autonomie, confiance en soi, etc.). Toutefois, ils ne savent faire le lien entre l'acquisition de ces qualités et leur valorisation dans un objectif de professionnalisation.

« *Moi* : Connaissez-vous des structures et/ou des programmes de mobilité internationale ?

Jeune : Je ne connais pas les programmes de mobilité internationale mais je suis déjà parti en séjour de rupture au Maroc avec une association qui s'appelle Trans-Maroc.

Moi : Ça s'est bien passé ? Qu'est ce que vous retenir de cette expérience ?

Jeune : Oui bah oui, le voyage s'est bien passé. J'ai gagné en maturité, de la confiance en moi. J'ai découvert une autre culture et une autre langue ».

D'autre part, certains professionnels de la jeunesse ignorent l'existence de la mobilité internationale des jeunes demandeurs d'emploi, comme l'indique ce responsable d'un centre de loisirs :

« *Moi* : Connaissez-vous des programmes de mobilité internationale ?

Professionnel : Erasmus

Moi : Et pour les demandeurs d'emploi ?

Professionnel : Ils ont le droit à la mobilité internationale les demandeurs d'emploi ? JTM fait ça ? Mais des demandeurs d'emploi pas comme tout le monde, les moins 26 ans ? ».

Comme c'est le cas pour certains professionnels, ce responsable lui aussi méconnaît les dispositifs locaux et européens destinés aux demandeurs d'emploi.

De plus, il a été interloqué de savoir que les demandeurs d'emploi peuvent avoir accès à la mobilité internationale.

Suivant cette idée, une facilitatrice dans une association d'éducation populaire souligne que :

« Une des barrières est la méconnaissance des travailleurs sociaux et des structures qui portent, qui sont en lien direct avec les jeunes, cette méconnaissance là effectivement freine, parce que quand tu dis à un jeune qui a un projet de mobilité 'va voir JTM', bah il faut qu'il fasse la démarche d'y aller, tout le monde n'est pas prêt à faire cette démarche. Par contre, si l'animateur de l'accueil jeune dit à ce jeune 'qu'il y a des programmes qui existent et que tu pourras réaliser ton projet mais tu dois aller voir JTM, là le jeune il ira ».

Cette facilitatrice rejoint l'idée précédente. Elle admet également que des professionnels de la jeunesse ne connaissent pas les programmes de mobilité

internationale pour les demandeurs d'emploi. Pour elle, cela est considéré comme un frein à la mobilité des jeunes que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale.

La mobilité internationale pour ce public est un nouveau concept en France. Ses programmes sont en pleine expansion et évolution afin de toucher tous les publics.

Pour cela, les professionnels de la jeunesse et de l'insertion aussi bien que les jeunes, sont amenés à s'adapter et à suivre les tendances évolutives de ces programmes.

2 La mobilité : discours contradictoire entre les professionnels

Dans les discours des acteurs publics (conseils Généraux et Régionaux), les questions portant sur la mobilité des jeunes issus des quartiers prioritaires par la politique de la ville, sont incontournables. Les réponses des professionnels renvoient au constat d'une absence de mobilité voire un enracinement au territoire. En effet, quelques professionnels rencontrés dans le cadre de l'étude affirment que ces jeunes « s'enferment » dans le quartier. Un professionnel de la Mission Locale illustre cette affirmation :

« {Les professionnels de la plate forme mobilité de la Mission Locale} Ils interviennent aussi dans les centres de formations sur tout ce qui est leur représentation de la mobilité, c'est-à-dire les freins qu'ils peuvent identifier à la mobilité, donc des fois ils ne vont pas aller dans un tel quartier parce qu'ils ne le considèrent pas comme leur monde, donc des fois ils ne vont pas aller au centre ville, on va dire parce qu'ils le considèrent en gros bourgeois et qu'eux n'ont rien à faire là-bas, et j'ai discuté justement avec une personne de la plate forme mobilité, il me disait qu'il y a des jeunes d'un quartier à Saint-Malo qui n'ont jamais vu la mer parce que pour eux tout ce qui est côté de la mer n'est pas leur monde, j'ai halluciné ».

Ce conseiller d'insertion sociale et professionnelle remarque que certains jeunes se cloîtent dans leur quartier. Pour lui, le problème se pose au niveau de la représentation que se fait le jeune de l'espace public, en dehors de son quartier. De ce fait, le jeune préfère se cantonner géographiquement à son environnement familial.

Le directeur d'un centre de loisirs rejoint ce point en exprimant ceci :

« Au niveau international je ne sais pas. Au niveau local, on essaie de faire en sorte que les jeunes bougent déjà dans leur quartier, y'a des choses à faire dans le quartier, bougent aussi en projection, c'est important de travailler sur le quotidien, qu'ils peuvent assumer le fait d'avoir du temps régulier pour leurs activités associatives ou sportives. On fait des sacrifices où on est à l'heure de l'entraînement (...) On peut bouger à l'international en restant dans le quartier, il y a cinquante nationalités déjà donc assez intéressant. Première question est-ce que déjà les jeunes peuvent être mobiles dans la ville, peuvent-ils

être mobiles sur l'accès aux droits et pourquoi pas dans le département, la région ou le pays. C'est déjà ça, je dis tu peux aussi carrément sortir de Rennes et aller en Angleterre par exemple, mais on a déjà ces processus là, qui paraissent essentiels, on va gagner du temps ».

A travers ces propos, le professionnel souligne que les jeunes rencontrent des difficultés au niveau local. Il s'agit ici de la mobilité physique, de l'accès au droit (l'accès au logement, à la culture, aux loisirs, etc.) et en projection (métier envisagé dans le futur, le déroulement d'un séjour à l'étranger).

Cette idée est récurrente dans les discours des professionnels de la jeunesse et renvoie au projet d'établir une mobilité progressive.

En revanche, un éducateur de rue ne soutient pas cette position. Pour lui, la mobilité physique n'est pas un frein à la mobilité internationale pour les jeunes. Il l'explique notamment en affirmant que :

« L'intérêt pour les jeunes est de reproduire ce qu'ils voient à la télé, s'installer par exemple à Dubaï, c'est aller faire de la tune là-bas, souvent ils me disent qu'il y a des opportunités là-bas que tu n'imagines pas ; aller au Maroc parce qu'il y a des créneaux qui sont à prendre, je connais quelques-uns qui ont essayé mais ils se sont cassés les dents ».

Pendant une réunion, cet éducateur a souligné que même avec ce contexte socio-économique difficile pour ces jeunes, ils se permettent des voyages aux Etats-Unis, Dubaï, etc. Ils souhaitent reproduire ce qu'ils voient et écoutent dans les médias.

L'éducateur observe ainsi que ces jeunes s'approprient de plus en plus la mobilité internationale. Mais ils préfèrent partir avec leurs camarades afin de se sentir plus en sécurité face aux altérités quotidiennes (barrière de la langue, en cas de dispute, etc.).

Ce désaccord entre les différents professionnels de la jeunesse et de l'insertion d'un même quartier fait penser à une formule célèbre souvent citée « la jeunesse est plurielle et hétérogène »²⁴, c'est-à-dire que ces professionnels ne parlent pas des mêmes jeunes. D'ailleurs quand ils parlent, ils distinguent entre les jeunes du « gros chêne »²⁵ et les jeunes de « la Bellangerais »²⁶. Un jeune de la Bellangerais exprime :

« Moi : (...) ça vous tente de partir avec les jeunes du Gros chêne ? Par exemple quatre jeunes de la Bellangerais et quatre du Gros chêne ?

Le jeune : Non, c'est mieux avec notre équipe, que partir avec d'autres, on sait que ça va pas se passer comme là, normal (...) ».

²⁴ Charte de partenariat Agir pour la jeunesse sur le territoire de Brest Métropole. P. 1

²⁵ Une place dans le quartier de Maurepas

²⁶ Un quartier à côté de Maurepas

Ce jeune se sent appartenir à un groupe. Il ne souhaite pas côtoyer les jeunes d'autres quartiers et préfère rester avec les jeunes qu'il connaît pour éviter toute tension.

Chafik HABILA souligne à partir de la théorie de l'acteur-réseau²⁷, qu'appartenir à un groupe, c'est se trouver mobilisé par des liens incertains, controversés et constamment fluctuants²⁸. Certes, les jeunes de ces deux quartiers (Gros chêne et la Bellangerais à Rennes), ont les mêmes difficultés, mais ce n'est pas pour autant qu'ils forment un seul groupe. Ils ont un sentiment d'appartenance à un groupe, le leur, bien que ces deux quartiers soient limitrophes. Ils en forment donc deux groupes distincts.

3 Le « déclic » : une notion récurrente dans les discours des professionnels

En six mois de stage, nombreux sont les professionnels de la jeunesse qui ont fait référence à la notion de « déclic ».

Cette notion est définie selon Chafik Hbila comme « l'élément déclencheur, qui correspond par une prise de conscience, à la nécessité d'opérer une conversion d'un milieu à l'autre – de la jeunesse au monde adulte, de l'étudiant au professionnel, du galérien à l'inséré, etc. ».²⁹

Lors de l'Assemblée Générale de JTM le 5 juin 2014, Madame TASCAN-MENETRIER Vice-présidente du Conseil Général d'Ille et Vilaine, déclare qu'il faut permettre aux jeunes (JAMO) d'avoir le « déclic » via la mise en place d'une politique publique en matière de mobilité internationale. Celle-ci consiste à coordonner les politiques locales et internationales afin de favoriser la mobilité internationale des JAMO dans le département. Pour elle, le « déclic » est le résultat des possibilités qui se réalisent grâce à l'accompagnement des jeunes proposé par les professionnels de la jeunesse.

Le retard et la difficulté d'insertion professionnelle de certains jeunes seraient dus à l'absence de ce « déclic » qui surviendrait que très tardivement, à leur inaptitude

²⁷ Cette approche sociologique prend en compte dans son analyse, au-delà des humains, les objets (« non-humains ») et les discours. Ces derniers sont également considérés comme des « acteurs » ou des « actants ». Cette approche est développée à partir des années 1980 par Michel Callon, Bruno Latour.

²⁸ Chafik HABILA, Jeunes des quartiers populaires et politiques de jeunesse. Adhésion et résistance des jeunes, Thèse en science humaines et sociales, mention sociologie, université de rennes 2, 2008-2012, p :141

²⁹Ibid., p. 189

temporaire à intégrer le marché du travail et à s'adapter aux conditions de travail, comme l'explique ce professionnel :

« Les jeunes ne sont pas du tout prêts à aller dans le monde du travail parce qu'il y a certaines contraintes qu'ils ne sont pas forcément prêts à accepter, la régularité des horaires, la responsabilité, l'autorité, etc. ».

Une facilitatrice et un chargé d'insertion professionnelle et sociale de la Mission Locale partagent également le même constat. Ils pensent que les jeunes essaient de retarder la prise de responsabilités. En effet, le professionnel de la Mission Locale m'a fait comprendre que nombreux sont les jeunes qui viennent à la Mission Locale pour un premier rendez-vous et ensuite il ne les voit plus.

« Le jeune s'inscrit à la Mission Locale, se présente pour le premier rendez-vous, mais après il vient jamais à l'heure ou on le voit plus. Je pense que le jeune dans ces cas là n'est pas prêt à intégrer le marché de travail et accepter certaines conditions de travail ».

Pour certains professionnels, l'accumulation de plusieurs éléments comme le prolongement de la jeunesse, le faible niveau de formation et de qualification, le manque de réseau et la précarisation des conditions de vie, retardent et posent parfois problème à l'insertion durable des jeunes. Par conséquent, cette accumulation peut empêcher le jeune d'avoir « le déclic ». Afin de surmonter cela quelques pistes peuvent être possibles. Parmi celles-ci, il existe le service civique (pour promouvoir l'engagement citoyen), la Plateforme d'Orientation Professionnelle (pour déterminer le projet professionnel et acquérir de nouvelles compétences à travers des stages) et la mobilité internationale.

Afin de favoriser la mobilité internationale de ces jeunes, il faudrait respecter un certain nombre de conditions afin qu'ils trouvent dans les programmes de mobilité internationale une source d'épanouissement personnel et professionnel.

Partie 3 : Une étude de faisabilité pour mobiliser les acteurs

Pour tenter de déjouer les dysfonctionnements induits par la multiplication et le morcellement des interventions envers les jeunes, les travailleurs sociaux ont recours au partenariat.

De même, la mise en place et la réalisation des projets de jeunes dit « Ayant Moins d'Opportunités » à l'international, exigent l'existence d'un partenariat entre les différentes institutions que sont les associations de mobilité internationale, les associations d'insertion et de jeunesse, les services des Conseils Généraux et Régionaux, etc. Il permet de créer des liens avec les autres institutions dans le but de réaliser leurs objectifs communs.

L'association Jeunes à Travers le Monde a suivi cette perspective en répondant à l'invitation du Groupe Solidarité Emploi élargi³⁰ du quartier de Maurepas. La mise en partenariat avec ces acteurs a met en lumière deux étapes :

- Assurer le cadre spécifique à un travail avec les jeunes, volet dans lequel s'inscrit plus précisément mon stage. Il s'agit de créer un partenariat et d'impliquer les jeunes au niveau local (quartier)
- Faire le lien avec le (ou les) autres pays partenaires.

Avant d'entrer dans le détail de ce partenariat, une définition de ce terme et son rôle, semble nécessaire.

1. La mobilisation des acteurs, un processus lent

Le partenariat est défini comme une « *Coopération entre des personnes ou des institutions généralement différentes par leur nature et leurs activités. L'apport de contributions mutuelles différentes (financement, personnel,...) permet de réaliser un projet commun* ». ³¹

³⁰ Une réunion de travail qui s'inscrit dans le cadre du développement économique de la Ville. Elle est mise en place à l'échelle de chaque quartier ZUS, permet de mobiliser tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion et de concentrer les moyens de la politique de l'emploi dans les quartiers

³¹ Commission de terminologie et de néologie du domaine social, Bulletin Officiel, Solidarité-Santé, Vocabulaire du domaine social, Ministère de l'Emploi et de la solidarité, n° 2002/1 bis, Fascicule spécial

Dominique LAHARY³² définit « le partenariat » comme « *l'association d'au moins deux organismes pour mener une opération commune ou un ensemble d'opérations communes en vue d'objectifs communs* »³³.

Il existe plusieurs formes de partenariat. Lors de mon stage, il portait sur la mise en place d'une collaboration. Ce type est défini comme le premier niveau d'échange. Il suppose des relations voire même des rencontres et des communications d'informations réciproques. Il repose sur une interdépendance plus ou moins importante mais parfois nécessaire entre professionnels et peut aboutir à des accords plus ou moins formels mais n'exige pas de négociations préalables à la recherche d'un but commun.³⁴

En évoquant cette notion lors d'un entretien, un éducateur spécialisé m'expliquait que le partenariat pour lui c'est « *d'être très au clair sur les fonctions de chacun, se connaître et échanger régulièrement sur qui fait quoi et comment ? Avoir une certaine ouverture à la logique de l'autre et des partenaires, une ouverture mutuelle. Essayer de ne pas être en compétition, être disponible, être joignable, réactif et avoir les mêmes objectifs* ».

Pour lui, le rôle du partenariat est avant tout d'articuler au mieux les diverses compétences humaines et techniques existantes. Il faut ajouter à cela les moyens financiers et matériels.

L'enquête qualitative réalisée auprès des partenaires cherche à produire plus de clarté sur le fonctionnement et les attentes des partenaires. Maxime Calvet³⁵ et Jean-Jacques Valentin³⁶ précisent que : « *Pour travailler efficacement ensemble, il faut se connaître, autrement dit savoir ce que l'on peut attendre de tel ou tel partenaire : souvent les attentes démesurées que l'on a envers l'autre et la tendance ordinaire à instrumentaliser celui-ci à partir précisément de nos attentes, constituent un obstacle majeur au partenariat. Il faut pouvoir accepter que l'autre prenne le relais par rapport à tel enfant ou tel adolescent que l'on a suivi mais à sa façon (et non à la notre). Evidences certes, mais qui sur le terrain parfois ne va pas de soi. Pour se connaître il faut d'une part*

³² Directeur de la bibliothèque départementale de prêt du Val-d'Oise

³³ Le partenariat dans le travail social, Réseau Nationale de Ressources en Sciences Médico-sociales 2010, p.6

³⁴ Le partenariat dans le travail social, Réseau Nationale de Ressources en Sciences Médico-sociales 2010, p.9

³⁵ Protection judiciaire de la jeunesse, consultante éducative au DERPAD

³⁶ Psychologue clinicien, psychanalyste, consultant au DERPAD

disposer d'éléments objectifs sur la réalité de l'autre et d'autre part pouvoir le rencontrer pour échanger avec lui (hors contexte de crise)³⁷».

Un chargé d'insertion sociale et professionnelle me confirmait cette réflexion en relevant que : *« on est plus au moins censé travailler en partenariat avec le Relais parce qu'on a forcément des jeunes en commun et si on travaille ensemble on peut apprendre des choses du Relais qui pourra nous dire non et vis-versa, et du coup on peut faire un travail un peu plus précis avec les jeunes. Mais voilà c'est ça ne fonctionne pas très bien. Enfin, moi j'ai le sentiment, je peux me tromper sur le Relais. En tous cas sur le quartier on ne fait pas le même travail. Ils sont sur l'éducatif mais à un moment donné le jeune a envie d'aller vers l'emploi ou la formation et là je pense qu'on a un relais intéressant, mais ça ne fonctionne pas vraiment, on essaie de faire plusieurs réunions, soit ils ne répondaient pas, ou alors ils venaient et on leur demande de croiser les listes des jeunes qu'on a et des jeunes qu'ils ont pour que l'on parle des différents cas et puis ils venaient sans nom ».*

Ce conseiller observe que le partenariat ne fonctionne pas vraiment en faveur des jeunes. Pour lui, le problème se pose au niveau de la communication et l'échange des listes des jeunes entre les deux structures.

Toutefois, la structure en question (le Relais) m'a expliqué que la mise en œuvre de l'action de prévention spécialisée est conduite par cinq axes qui sont : l'absence de mandat nominatif, la libre adhésion du public, le respect de l'anonymat, la non institutionnalisation des pratiques, le travail en équipe pluridisciplinaire et le partenariat pratique.

Cet exemple illustre parfaitement la méconnaissance du fonctionnement des structures entre elles. Il met donc en lumière les éventuels obstacles pouvant empêcher l'avancement ainsi que le déroulement du partenariat.

En prenant l'exemple d'un responsable d'un centre des loisirs qui estime que : *« (...) Il faut nous donner les moyens, on sait faire de la mobilité internationale des jeune, en plus on connaît ces jeunes (...) ».*

³⁷ Le partenariat dans le travail social, Réseau Nationale de Ressources en Sciences Médico-sociales 2010 P.20

Ce professionnel est défavorable aux aides que d'autres structures extérieures du quartier peuvent apporter aux jeunes. Il considère que les interventions de celles-ci est une perte de temps, du fait qu'elles ne connaissent pas suffisamment les spécificités du quartier. Ainsi, il pense être capable d'élaborer des projets de mobilité plus adaptés si les moyens financiers lui sont donnés.

Ce même professionnel a souligné que « *Le partenariat c'est difficile de faire sans, mais c'est difficile de faire avec* ». Ce propos met en évidence la complexité du partenariat, ainsi que son caractère nécessaire.

Dhume³⁸ (2001) est un auteur qui illustre ce propos. Il note que « *le partenariat n'est en rien une affaire simple et qu'il demeure le plus souvent difficile à construire* »³⁹.

Le partenariat favorise l'élaboration d'un cadre institutionnel pour conjuguer les savoirs et mutualiser les moyens entre professionnels. Ce cadre soutiendra l'implication des jeunes et permettra l'émergence de leurs initiatives. Le partenariat doit continuer et persister à se construire entre les différentes structures.

2. L'implication des JAMO : difficultés et freins

L'étude menée avec ces jeunes a souligné la difficulté de travailler avec ce public.

Comme je l'ai indiqué, la notion « JAMO » renvoie à plusieurs autres appellations et ne va pas sans poser de problème dans l'enquête. Que recouvre cette notion ?

De qui parle-t-on ?

Selon les définitions précitées dans la première partie, la conception française des « jeunes en difficultés » ou « JAMO » est axée sur une vision sociale, économique et territoriale du jeune (zones urbaines sensibles).

Pour ne pas tomber dans une vision réductrice et stigmatisante de ces jeunes. Jean Bourrieau⁴⁰, les désigne comme des jeunes « qui ne sont pas en projet ». La notion de projet est entendue d'une manière large comme projet scolaire et professionnel.

³⁸ Fabrice Dhume, chercheur en sciences sociales, à l'ISCRA (Institut Social et Coopératif de Recherche Appliquée), chargé de cours à l'université Paul Valéry.

³⁹ Le partenariat dans le travail social, Réseau Nationale de Ressources en Sciences Médico-sociales 2010, p.20

⁴⁰ Michaële Groshans., Angéline Trindade., *Les jeunes, la vie locale et l'action internationale*, Cosne-sur-Loire, avril 2003, p. 61

Différencier les jeunes « en projet » de ceux qui ne le sont pas, est un processus de ciblage très compliqué. Jean Bourrieau souligne la difficulté que pose la question du ciblage « *c'est une limite d'un projet de devoir cibler les jeunes dits en difficulté à l'avance, mais en même temps, quand on ne cible pas, la tendance naturelle, c'est que sont toujours les mêmes jeunes qui ont profitent. Il faut arriver à construire entre les deux* ⁴¹».

En effet, quelques jeunes scolarisés en terminale ou bien à la première année de faculté (par défaut), n'ont pas de projet, d'autres ne précisent pas s'ils sont accompagnés par une structure d'insertion.

Pour surmonter cela tout en répondant aux attentes exprimées par les jeunes, un projet collectif a été recommandé. Celui-ci compterait entre six et huit jeunes et prendrait en compte « la mixité sociale ».

Comment les rencontrer ?

La rencontre des jeunes a pris appui sur le partenariat instauré entre l'association JTM, la Mission Locale et le Relais. Il a permis de toucher un public éloigné de l'emploi et des structures d'insertion. En effet, les circuits réalisés dans le quartier ont permis de collecter la parole des jeunes garçons.

Dans cette étude, il était quasi impossible de rencontrer des jeunes femmes dans l'espace publique (quartier). Face à cela, j'ai contacté le partenaire (la Mission Locale) afin d'interroger quelques jeunes femmes.

Le déroulement de l'étude avec les jeunes

Au début, nous avons opté pour des entretiens semi directifs. En réalisant les deux premiers, on s'est rendu compte que cette technique ne permet pas à ces jeunes de s'exprimer. En effet, ils rencontrent des difficultés au niveau de la projection dans le futur, dans la compréhension des questions et aussi selon leur disponibilité (manque de concentration). Or, sans projet défini à leur proposer, ces jeunes ne sont pas très captifs à notre étude.

Face à cette difficulté, nous avons mis en place un questionnaire beaucoup plus cadré, facile à remplir et permettant un échange avec le jeune.

⁴¹ Ibid., p. 63

La mixité du groupe

Les jeunes femmes rencontrées ne souhaitent pas partir en groupe et encore moins avec les jeunes de leur quartier. Cet extrait d'échange avec Cassandra illustre cela :

« Moi : « Avez-vous envie de partir à l'étranger en groupe ?

Cassandra : Ça dépend avec qui.

Moi : Avec les jeunes du quartier de Maurepas ;

Cassandra : non, non

Moi : Pourquoi ?

Cassandra : On se connaît depuis l'enfance, je n'ai pas envie qu'ils sachent ce que je fais de ma vie ».

La mixité sociale est une démarche privilégiée par le porteur du projet et ses partenaires. Il s'agit des échanges au sein du groupe et l'impulsion d'une dynamique collective. En effet, le groupe pourrait comporter des jeunes sans projet, en recherche de projet et avec projet.

Une meilleure visibilité de la mobilité internationale pour les « JAMO »

Malgré le développement des initiatives de mobilité internationale, celles-ci demeurent invisibles au grand public et notamment auprès de JAMO. Cette citation l'illustre :

« Avant de leur parler, ils n'ont pas ça en tête, pour eux ce n'est pas possible, partir à l'étranger, ils n'avaient même pas pensé, quand on dit c'est possible pour eux, ils sont parfois étonnés » (entretien conseiller d'insertion sociale et professionnelle).

Ce même professionnel exprime : *« J'espère que ça viendra de soi pour les jeunes. J'espère que ce ne sera pas instinctif, mais qu'ils le feront d'eux même »*. Par cette citation, je m'aperçois que la mobilité internationale n'est pas une évidence pour les JAMO, elle ne doit pas être un choix forcé, et n'est pas nécessairement *« une solution pour tous »* (entretien Facilitatrice de l'association Anime et tisse), selon cette même professionnelle *«cette option doit pouvoir venir agrandir la palette de proposition d'inclusion sociale des jeunes »*.

Se méfier de la logique « les jeunes les plus socialisés sont les plus mobilisés ».

Malgré la socialisation de quelques jeunes à la mobilité internationale (Jeunes Issus de l'immigration et nouveaux arrivants des DOM-TOM), ils préfèrent rester dans leur environnement familial.

Cette idée est récurrente dans le discours des professionnels et me renvoie à la logique bourdieusienne, « les jeunes les plus socialisés sont les plus mobilisés ». Or, mon étude a montré que cette théorie n'est pas valable sur tous les jeunes. La mobilité d'un jeune issu de l'immigration ou venant des DOMT-TOM, ne dépend pas du degré de familiarisation avec la mobilité, mais de ses capacités personnelles et professionnelles (manque d'autonomie et de projection, méconnaissance d'une langue étrangère, etc.).

CONCLUSION

Compte tenu de la situation actuelle du marché de l'emploi, notamment pour les JAMO, la mobilité internationale paraît être une alternative prometteuse à la recherche de projet (formation, emploi). Cette réflexion engagée à travers des programmes de mobilité incitatifs au développement de projet (Volontariat, stage de formation professionnelle), cherche à capter de plus en plus un public non qualifié, comme les Jeunes Ayant Moins d'Opportunités.

Etudier le lien entre les trois éléments : les politiques locales, internationales et les jeunes, est un exercice complexe. La particularité des JAMO, met les structures qui les prennent en charge en difficulté. Celles-ci cherchent aujourd'hui à articuler leurs compétences à travers des partenariats, afin de définir les besoins et les attentes des JAMO pour y répondre. Pour cela, l'association JTM a mis en place une étude de faisabilité pour analyser les besoins et les attentes de ces jeunes, pour engager un partenariat «*gagnant-gagnant*» comme le commente les professionnels.

En tenant compte de la difficulté financière actuelle des associations du fait de la diminution des subventions qui leurs sont attribuées. L'association JTM a également subi ces réajustements budgétaires. Ce qui provoque chez certaines associations une envie de développer de nouveaux projets et d'élargir leur public.

Malgré cela, la prise de risque de Jeunes à Travers le Monde, a porté ses fruits dans la mesure où le partenariat a été mis en place. La parole des jeunes a été collectée, des recommandations et des pistes de réflexions ont été énoncées dans le document professionnel. Il reste à trouver le partenaire à l'étranger et le financement pour concrétiser le projet. Cela sera réalisé par l'association après mon départ.

Du côté des partenaires locaux, il est difficile de maintenir un dynamisme permanent. A certains moments, les partenaires peuvent avoir d'autres priorités ou bien des mutations, cela a été le cas du professionnel de la mission locale pendant mon étude.

L'implication sociale des JAMO nécessite un accompagnement des structures d'insertion et de la jeunesse. Cela ne pourrait pas se réaliser sans des changements et des réajustements des pratiques professionnelles sont accomplis.

Des professionnels formés et guidés vers ces nouvelles pratiques, participeront à la création d'une culture professionnelle commune ; que ce soit en terme de montage et

déclinaisons des projets, repérage et information des publics, suivis et évaluations pendant et au retour des jeunes.

Rendre la mobilité internationale accessible aux JAMO, serait-elle un véritable moyen d'insertion socioprofessionnelle ? En d'autres termes, cette expérience serait-elle un vecteur stimulant l'accès à l'emploi ou à la formation ? Ou est-ce seulement une solution temporaire pour le jeune (rupture avec le quotidien) ?

L'enquête réalisée durant plusieurs mois au sein de l'association Jeunes à Travers le Monde, m'a permis d'acquérir des compétences en terme de construction d'outils méthodologique, de conduite d'entretiens, d'animation de réunions, d'aisance relationnelle, etc.

Cette étude m'a permis de découvrir les différents programmes de mobilité internationale, de mener diverses réflexions à propos des notions d'insertion sociale et professionnelle. Ces réflexions ont été nourries par les différents échanges avec les partenaires de l'étude, l'équipe et le Conseil d'Administration de l'association. Ils ont suivi le déroulement de l'étude, avec les professionnels et les jeunes rencontrés. Ce travail a été rendu possible grâce aux suivis et échanges avec mes tuteurs (de stages successifs et universitaires) : Pierre-Yves BUTEL et Carole ZANDONA ; Karinne GUILLOUX et Emmanuelle MAUNAYE.

Bibliographie

- CASTEL R., *Les Métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, 1999
- GALLAND O., *Sociologie de la jeunesse*. Paris, Armand Colin, 2006
- GROSHANS M., TRINDADE A., *Les jeunes, la vie locale et l'action internationale*. Cosne-sur-Loire, IMP Graphic, avril 2003
- WILLAUM P., *Comment les voyages forment la Jeunesse*, Tours, RETF Edition, 2009

Sitographie

- La mobilité internationale des « jeunes avec moins d'opportunités » : retour d'expérience, Bref du Céreq, n° 293 octobre 2011
www.cereq.fr/index.php/content/download/3157/33336/file/b293.pdf
- BRETON Gilles, LAMBERT Michel, « Le Communisme scientifique de l'économie capitaliste : l'université à l'ère de la globalisation ». Globalisation et universités. Nouvel espace, nouveaux acteurs, Québec, Presses de l'Université Laval
- Leçon n° 6 La Guerre Froide,
<http://espacehgfauthoux.e-monsite.com/medias/files/lecon-n-6-la-guerre-froide.pdf>
- Commission européenne, Jeunesse pour l'Europe, un programme pour tous les jeunes 1995-1999
file:///C:/Users/user/Downloads/C29095906FRC_001.pdf
- EUROPE 2020, une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive
http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm
- Rupture avec le modèle, le parcours type des trente glorieuses
http://www.ihs.cgt.fr/IMG/pdf/Guy_Caire_-_La_rupture_-_les_decennies_1960-1980_des_trente_glorieuses_aux_trente_piteuses.pdf
- La mobilité des jeunes, LES AVIS DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL, BERNARDIN J.F., novembre 2011
http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2011/2011_13_mobilite.pdf

- Commission de terminologie et de néologie du domaine social, Bulletin Officiel, Solidarité-Santé, Vocabulaire du domaine social, Ministère de l'Emploi et de la solidarité, n° 2002/1 bis, Fascicule spécial
http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:FgTdh2zQClkj:rnrmsms.ac-creteil.fr/spip/IMG/doc/Le_partenariat_dans_le_travail_social-7-1.doc+&cd=2&hl=fr&ct=clnk&gl=fr

Autres sites :

<http://www.ofaj.org/>

<http://www.lojiq.org/>

<http://www.oridev.org/>

NOTE D'OBSERVATION

KROUCHT	Abdelouahed	24 septembre
Master 2		
Jeunesse : politiques et prises en charge		
Faut-il un accompagnement particulier, pour favoriser la mobilité internationale des jeunes des quartiers de la politique de la ville ?		
Promotion 2013-2014		
<p>Résumé :</p> <p>Les programmes européens de mobilité internationale ont fait des Jeunes Ayant Moins d'opportunités une priorité. Leur objectif est de mettre le jeune dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle.</p> <p>Au cours d'un stage de six mois à l'association Jeunes à Travers le Monde spécialisée dans la mobilité internationale des jeunes, j'ai réalisé une étude sur la faisabilité d'un projet de mobilité internationale pour les Jeunes Ayant Moins d'Opportunités (JAMO) du quartier de Maurepas à Rennes. Cette étude a été effectuée avec les structures locales (La Mission Locale, Le Relais, etc.), grâce auxquelles j'ai pu mener diverses réflexions portant sur le partenariat et l'implication des jeunes dans l'étude.</p> <p>Ce document présente l'analyse du déroulement d'une étude de faisabilité d'un projet de mobilité internationale dans un quartier ZUS. La finalité de ce projet sera de nouer des partenariats pour articuler les politiques locales et internationales, d'impliquer les jeunes dans les différentes étapes du projet - de la sensibilisation passant par les financements jusqu'à la préparation des actions-.</p>		
<p>Mots clés :</p> <p>Jeunes Ayant Moins d'Opportunités - Mobilité internationale - Insertion socioprofessionnelle - Association - Quartier de la Politique de la ville - Programme Européen de mobilité internationale - Partenariat.</p>		
<p><i>L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique ainsi que L'IEP de Rennes n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.</i></p>		